



POLITIQUE VOYAGES EDF 2025 : ÉCONOMIES, CONTRAINTES ET CONTRÔLE !

La nouvelle Politique Voyages du Groupe EDF est entrée en vigueur le 21 juillet 2025.

- Train obligatoire pour les trajets ≤ 3h30
- Train en 1ère classe uniquement pour les trajets au-delà de 2H30
- Avion en classe éco imposée pour les vols ≤ 6h
- Avion en classe business soumise à validation pour les vols > 6h
- Restriction sur l'usage de la voiture personnelle, soumis à validation
- Location de véhicules uniquement via les outils EDF
- Hébergement soumis à des plafonds et critères environnementaux
- Contrôle renforcé des notes de frais et audits à venir

Plus de contraintes dans les déplacements, c'est moins de déplacements :

- Certaines organisations de travail imposent des **déplacements** mais qui, dans un cadre **contraint, pourraient se limiter au strict nécessaire.**
- L'histoire récente a prouvé que les non-qualités liées à **l'absence de contrôle dans les usines nous ont couté très cher pour le Groupe EDF ...**
- Alors que nous avons de **gros enjeux de formations et de montées en compétence**, nécessitant d'être sur le terrain et/ou dans des sessions de formations en présentiels, **ces contraintes seront là aussi un frein et gage d'inefficacité.**
- Sur le **bilan carbone**, si c'est bien évidemment un **objectif partagé par la CGT**, cela appelle **d'autres dispositions**, telles que négocier des **tarifs EDF auprès de la SNCF.**

Faire des économies de forme et de bout de chandelles, par la contrainte, ne sera pas sans conséquence sur l'efficacité opérationnelle et l'implication du personnel !

Plusieurs éléments de cette nouvelle Politique Voyages alertent :

- Une **politique unilatérale, ne respectant pas les textes réglementaires** (Pers 285).
- Une **réduction des coûts qui prime sur les réalités du terrain et les besoins** des salariés.
- Une **charge administrative accrue** pour les salariés et les managers.
- Une **flexibilité réduite pouvant nuire à l'efficacité des missions.**
- Un **affichage environnemental instrumentalisé**, sans accompagnement réel (véhicules électriques, transports collectifs, etc.).
- Une **volonté de certaines directions d'être plus restrictives** (plan d'économie du PdG).

La FNME-CGT revendique :

- Des critères de **souplesse pour les déplacements urgents ou complexes.**
- Une **prise en compte des réalités locales et des contraintes métiers.**
- Un **accompagnement concret pour la mobilité durable** (véhicules, infrastructures, temps de trajet, négociations de tarifs sur les transports).
- Le respect des salariés en matière de **confort et de sécurité.**
- Des **outils de gestion performants**, adaptables et sans incohérence tarifaire.

La CGT défend une politique de déplacement juste, équitable et adaptée aux réalités du terrain et aux besoins des salariés. Les économies de frais de gestion ne doivent pas impacter les conditions de travail des salariés et, avec elles, l'efficacité opérationnelle.

A
C
T
U